



La mobilité à Bruxelles

Personnes à mobilité réduite (PMR): Combien sont-elles ?



35%

**de la population
bruxelloise**

est considérée comme
à mobilité réduite.

2%

**des personnes en
situation de handicap**

sont confinées
à leur domicile.



70%

**Des handicaps ne sont
pas visibles**

Ce qui peut entraîner des
discriminations.



24-48h

**De préparation
nécessaire**

Pour pouvoir utiliser les
transports en commun.



1/4

**Des personnes âgées
éprouvent des
difficultés d'accès**

Aux arrêts de bus ou à
la voirie par exemple.

2%

**D'augmentation de la
part des personnes âgées
dans la population**

**Retrouvez plus
d'informations sur la
mobilité sur notre
portail.**